

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_103
FESTIVAL ARTS ET VENDANGES 2025 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 42

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 7

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER, Eric SARRAUTE à Sylvie CASSOU-SCHOTTE.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Madame Anne-Eugénie GASPAR, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie associative et Cohésion sociale, rappelle à l'Assemblée que depuis 2002, le centre socio-culturel Arts et Loisirs d'Arlac organise avec succès le Festival « Arts et Vendanges » destiné à saluer le retour d'une culture de la vigne d'un secteur viticole ancestral.

Le projet Arts et vendanges s'articule depuis plus de 20 ans autour d'un évènement solidaire et culturel devenu l'aboutissement d'actions et de partenariats divers qui réunit les habitants du quartier et de l'ensemble de la commune de Mérignac au moment des vendanges pour consacrer des lieux symboliques (Château Luchey Halde) autour de la culture, de la vigne et des produits du terroir.

Piloté par un collectif d'habitants et des partenaires, ce projet s'inscrit dans le projet social global de l'association agréée centre social depuis 2007. La création d'une école du spectateur en 2022 a permis de renforcer la participation bénévole.

Cette dynamique se poursuit avec une meilleure implication des habitants via le collectif en charge de la coordination de l'évènement. Le Château Luchey-Halde accueille le repas convivial et les spectacles vivants tout public.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de la manifestation s'élève à 19 851 € auquel s'ajoutent les valorisations des moyens humains et logistiques réunis par l'association et la Ville de Mérignac.

BUDGET PREVISIONNEL ARTS ET VENDANGES 2025			
Charges		Produits	
Programmation	5 527,00 €	Subvention Ville de Mérignac	12 000,00 €
Autres charges (régie, technique, SACEM)	3 600,00 €	Restauration + stands producteurs	7 851,00 €
Achats divers (location, transport)	8 138,00 €		
Charges salaires animation festival	2 586,00€		
Total charges	19 851,00€	Total produits	19 851,00 €

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2025.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 12 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 12 000 € en faveur de l'association Arts et Loisirs d'Arlac pour l'organisation de l'édition 2025 du Festival Arts et Vendanges,

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités correspondantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

N'a pas pris part au vote : Madame Marie-Eve MICHELET

Envoyé en préfecture le 26/06/2025
Reçu en préfecture le 26/06/2025
Publié le 26/06/25
ID 033-213302813-20250623-10565-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.